



La presse financière a expliqué la stratégie de notre actionnaire pour faire baisser la dette. L'UNSa vous en fait l'analyse :

**Un plan de réorganisation des dettes et du groupe, le plus important de son histoire, dit « *liability management* », technique en vogue aux USA et très peu utilisée en Europe.**

L'idée est de réorganiser par la négociation la structure de financement du groupe et hors des tribunaux de commerce. Altice a annoncé publiquement le 28 mai 2024 cette intention et a précisé avoir recruté Lazard et J.P Morgan pour l'assister.

Cette opération est inédite en Europe par son ampleur (24,3 Milliards €) et les modalités privilégiées par Altice dans sa mise en œuvre. La réorganisation des dettes et du groupe pourrait constituer un précédent, sorte de référence sur le marché financier européen.

Dans cet objectif, Altice a exploité les failles des accords de crédits pour sortir des actifs de valeur hors du périmètre des garanties sur lequel les créanciers ont des droits (**restricted group**) pour les loger dans de nouvelles structures (**unrestricted**). Selon la presse spécialisée et la communication du groupe, ce sont **plus de 7 activités** qui ont été soustraites du périmètre restreint sur le premier trimestre 2024 et du droit de regard des créanciers dont Altice Media, XpFibre, Ultra Edge ...

Selon les informations dont la presse s'est fait écho (Bloomberg, Le Monde, Agefi, La Tribune...) l'argent issu des cessions de Media, Ultra Edge, voire XpFibre, devait aller, en théorie, aux créanciers. **Il ne le sera pas** en l'état de la nouvelle organisation juridique corporate.

## MAIS JUSQU'À QUAND ?

Altice s'appuie sur une clause inscrite dans les accords depuis 2014 et reproduite à chaque refinancement **lui permettant de soustraire**, indépendamment de la clause l'obligeant à préserver les ressources dans le périmètre restreint, une partie des résultats pour les diriger vers des sociétés hors de ce périmètre.

Outre l'argent tiré des cessions qui échapperait aux créanciers, le groupe Altice pourrait être tenté d'utiliser ces actifs soustraits pour lever de nouvelles dettes en les donnant en garanties. Ces nouvelles dettes pourraient être prêtées dans un second temps, dans le cadre d'un accord intra-groupe, aux sociétés incluses dans le périmètre restreint pour rembourser les dettes venant à échéance.

Face à cette situation inédite, les créanciers crient au scandale et au chantage. En réaction, ils se sont organisés en s'inspirant de leurs expériences de ce type d'opérations aux USA en se regroupant pour faire bloc, en recrutant des banques d'affaires et des conseils juridiques pour faire valoir leur propre projet de réorganisation.

Au-delà de l'affrontement créanciers-actionnaire d'Altice, **l'UNSa pense que se négociera le projet de l'entreprise, notre avenir et celui de nos emplois.**

C'est sur cette base que les créanciers et l'actionnaire vont spéculer ce que peut valoir Altice aujourd'hui et demain, évaluer des renoncements, exiger des contreparties, apporter de nouveaux financements, revoir la gouvernance et l'actionnariat.

**De tout cela, nous ignorons tout ...**

Sources

<https://www.agefi.fr/news/entreprises/altice-france-met-ses-menaces-a-execution-face-a-ses-creanciers>

[Les grands créanciers d'Altice font bloc face à Patrick Drahi \(lemonde.fr\)](https://www.lemonde.fr)



<https://www.bloomberg.com/news/articles/2024-04-10/altice-billionaire-drahi-seems-to-be-burning-bridges-with-creditors>

JUSQU'ICI TOUT VA BIEN...  
JUSQU'ICI TOUT VA BIEN...  
JUSQU'ICI TOUT VA BIEN.  
MAIS L'IMPORTANT,  
C'EST PAS LA CHUTE.  
C'EST L'ATTERRISSAGE.